

## ACTUALITE ECONOMIQUE ET SOCIALE

### Les positions de l'U2P

#### ASSURANCE CHÔMAGE

L'U2P a considéré dès l'origine qu'une réforme de l'assurance chômage était prématurée dans la mesure où la réforme portée par les partenaires sociaux en 2017 était encore trop récente pour produire pleinement ses effets.

Néanmoins, elle s'était engagée avec un esprit constructif dans les discussions afin d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux : d'une part résorber le chômage de masse et mettre fin à l'absurdité des emplois non pourvus, notamment en améliorant l'adéquation entre les compétences disponibles et les besoins des entreprises de proximité grâce à un accompagnement renforcé des chômeurs, d'autre part œuvrer à un équilibre financier de l'assurance chômage qui profite à tous.

L'U2P accueille donc avec satisfaction les mesures annoncées par le gouvernement permettant d'aller dans le sens d'un **rééquilibrage des comptes**. De même, **le choix d'exonérer du dispositif de bonus-malus les entreprises de moins de 11 salariés et les contrats en alternance – cruciaux pour nos entreprises et nos métiers, qui forment plus de la moitié des apprentis en France – est saluaire**.

En revanche, la mise en œuvre de mesures punitives au-delà du seuil de 10 salariés aura des effets délétères en **réfrénant la création d'emplois** dans des secteurs pourtant dynamiques mais dont l'activité est par nature imprévisible et irrégulière, sans compter un nouvel effet de seuil qui peut s'avérer **dissuasif pour la croissance** de nombreuses entreprises.

#### DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU PREMIER MINISTRE

L'U2P salue le souhait du Premier ministre de mieux associer les citoyens comme les corps intermédiaires aux décisions gouvernementales. La volonté de mettre davantage de proximité et d'humanité dans l'action gouvernementale ne peut là aussi que satisfaire les artisans, commerçants et professionnels libéraux, qui sont quotidiennement au contact des Français.

La reconduction en 2020 d'une prime défiscalisée et désocialisée laissée à l'appréciation des employeurs est une bonne nouvelle, qu'il faudrait pérenniser afin qu'elle intègre définitivement la panoplie des chefs d'entreprise.

## SIMPLIFICATION ET ALLÈGEMENT DES CHARGES

Dans le cadre du Grand débat national, pour que les chefs d'entreprise de proximité puissent s'exprimer sur les sujets qui les préoccupent au quotidien, l'U2P a mené sur l'ensemble du territoire le **Grand débat des entreprises de proximité**.

Fort de son maillage territorial, elle a organisé 42 débats dans 13 régions qui ont permis de recueillir les priorités et les attentes des artisans, commerçants et professionnels libéraux. 54 propositions issues de cette consultation sans précédent sont portées par l'U2P afin de lever les freins au développement et à l'attractivité des entreprises de proximité.

Parmi les principaux enseignements, **deux priorités ont émergé** :

- Les chefs d'entreprise de proximité réclament une baisse des prélèvements obligatoires et une plus grande **équité fiscale et sociale**. Que pour une même activité professionnelle, les entreprises soient soumises aux mêmes règles et aux mêmes devoirs.
- Une **simplification sans précédent est nécessaire**. Le prélèvement à la source, combattu sans relâche dans ses modalités d'application par l'U2P, n'est que la dernière contrainte en date à venir s'ajouter à la longue liste des contraintes réglementaires et administratives qui pèsent sur des entreprises dépourvues de service juridique, de service comptable ou des ressources humaines.

## REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

L'U2P alerte depuis longtemps les pouvoirs publics sur les risques d'un appauvrissement de l'offre commerciale en centre-ville, au risque d'entraîner une forme de **désertification urbaine**, notamment en raison du développement anarchique des grandes surfaces commerciales en périphérie.

**À chiffre d'affaires égal, les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux créent trois fois plus d'emplois que les grandes surfaces**. Par nature les entreprises de proximité privilégient les **circuits courts**, valorisent les **produits locaux** et contribuent ainsi au **développement durable des territoires**.

Pour mener le chantier de la revitalisation des centres-villes, l'U2P participe en 2018 et 2019 au Salon des Maires et des Collectivités locales afin de sensibiliser les élus. En parallèle, l'U2P a lancé un **appel à projets** auprès de son réseau de 115 U2P territoriales. L'objectif : identifier et mettre en œuvre localement des leviers d'action — ou contribuer à des initiatives déjà engagées — afin **d'enrayer la désertification, de renforcer l'attractivité des centres-villes et de renouer avec un cercle vertueux**.

## APPRENTISSAGE ET FORMATION

Les entreprises de proximité forment chaque année plus de **50 % des apprentis et personnes en contrats d'alternance**. La transmission et la formation font partie intégrante de leur fonctionnement.

À ce titre, **la démarche engagée par l'U2P en juillet 2018 afin de constituer un Opérateur de compétences dédié à l'artisanat, au commerce de proximité et aux professions libérales était déterminante** et elle a abouti.

Le 27 février 2019, l'U2P et la CPME d'une part, les cinq organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) d'autre part, ont signé l'accord portant création de l'OPCO des entreprises de proximité.

Ce projet initié par l'U2P répond à la nécessité de bâtir un outil performant pour accompagner les nombreuses branches professionnelles relevant de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, notamment dans leurs politiques de développement de la formation et de l'apprentissage, de gestion des ressources humaines, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de lutte contre le manque de personnel qualifié.

**Pour la première fois, les entreprises de proximité vont avoir un opérateur dédié qui prendra en compte leurs spécificités liées en particulier à la taille de l'entreprise.**

## RÉFORME DES RETRAITES

L'U2P est attachée à la sauvegarde d'un système de retraite par répartition. Afin d'en assurer la pérennité, elle a soutenu et accompagné toutes les réformes depuis 1993.

Mais cette réforme **doit tenir compte des spécificités de l'économie de proximité**. Sans compter que les réserves accumulées par les régimes complémentaires des professions libérales et des indépendants artisans et commerçants représentent plus de 39 milliards d'euros. Il serait injuste que les efforts passés pour les constituer les conduisent à en être dépossédés.